

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-et-onzième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 18 mai 2021, à 15 heures (heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Yuri Borissov Sterk (Bulgarie)



Le Président (*parle en anglais*) : Il reste quelques noms sur la liste des orateurs qui souhaitent s'exprimer dans le cadre du débat thématique d'aujourd'hui au titre du point 2 de l'ordre du jour. La première oratrice de cet après-midi sera la Représentante de l'Argentine, M^{me} Estefania Porta.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient d'emblée à remercier M. Wilfred Wan, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et M^{me} Jenifer Mackby, pour les exposés fort intéressants qu'ils nous ont présentés. Ces exposés ont porté sur un aspect particulier que nous souhaitons souligner et qui, nous semble-t-il, nous ramène à l'essence même de la question en discussion aujourd'hui. Je veux parler du fait que la modernisation des armes nucléaires, c'est-à-dire la prolifération verticale, augmente le risque d'utilisation de ces armes, car elle contribue à augmenter leur précision et à rendre leurs effets sur la cible plus prévisibles.

Dans ce contexte, ma délégation souligne qu'il est nécessaire d'empêcher la modernisation des arsenaux nucléaires dans un contexte marqué par de fortes tensions entre États dotés d'armes nucléaires qui a contribué à renforcer la compétition stratégique et le risque de crises régionales déstabilisatrices. C'est pourquoi nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas été capable d'adopter un programme de travail qui nous aurait permis d'examiner la question de la modernisation des arsenaux nucléaires au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour de la Conférence. Soulignons dans le même temps que l'Argentine réaffirme non seulement la valeur des efforts multilatéraux, mais encore la validité des initiatives unilatérales, bilatérales et régionales dans le contexte du désarmement nucléaire. Nous exhortons les États détenteurs d'armes nucléaires à évaluer et promouvoir ce type d'initiatives.

Soulignons enfin que l'Argentine est d'avis que l'acceptation des vertus d'une approche graduelle du désarmement nucléaire et de la cessation de la course aux armements n'est pas incompatible avec la poursuite de l'objectif de l'interdiction et de l'élimination totales des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Argentine et donne la parole à M. Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Japon tient à vous faire part de sa profonde gratitude pour avoir organisé le débat thématique au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées ». Je remercie également M. Wan, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et M^{me} Mackby, de la Federation of American Scientists, pour les exposés utiles et particulièrement soignés qu'ils nous ont présentés sur la question de la réduction des risques nucléaires, question à propos de laquelle je voudrais partager la position du Japon aujourd'hui.

L'élimination totale des armes nucléaires est un des objectifs communs de la communauté internationale, objectif que le Japon, seul pays à avoir subi des bombardements atomiques en temps de guerre, partage pleinement. Le Japon poursuit ses efforts en faveur de cet objectif en s'appuyant sur une approche réaliste et pragmatique qui vise à faire en sorte que les tragédies de Hiroshima et Nagasaki ne se répètent jamais. C'est aussi dans ce contexte que le Japon a présenté à l'Assemblée générale des projets de résolutions sur l'élimination des armes nucléaires.

Les efforts de réduction des risques nucléaires contribuent à préserver et promouvoir la paix et la sécurité internationales et à créer un climat de confiance propice à une coopération future. Toutefois, les efforts de réduction des risques nucléaires ne remplacent en aucun cas l'exécution des obligations souscrites au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire. En effet, les efforts de réduction des risques nucléaires vont de pair avec des efforts soutenus en faveur du désarmement nucléaire et complètent ces efforts.

S'agissant de la réduction des risques nucléaires, le Japon accueille avec satisfaction l'annonce par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie de la prorogation du nouveau Traité START pour cinq ans en février dernier. Cette mesure traduit un progrès qui doit être amplifié dans le but de bâtir un cadre élargi de maîtrise des armements associant un

plus grand nombre de pays autres que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et portant sur davantage de systèmes d'armes. Dans sa résolution 75/71 sur l'élimination des armes nucléaires, présentée par le Japon et adoptée à l'automne dernier, l'Assemblée générale réaffirme la responsabilité particulière des États dotés d'armes nucléaires dans l'ouverture de dialogues sur la maîtrise des armements.

La question fondamentale à laquelle il convient d'apporter une réponse dans le contexte de la réduction des risques nucléaires est celle de savoir comment éviter l'escalade qui pourrait résulter d'une erreur de calcul ou d'un malentendu. Compte tenu du contexte stratégique international actuel et de l'essor des nouvelles technologies, ces questions sont particulièrement actuelles aujourd'hui.

C'est pour cette raison que l'Assemblée générale, dans la résolution sur l'élimination des armes nucléaires qu'elle a adoptée l'année dernière, encourage tous les États détenteurs d'armes nucléaires à agir afin de réduire le risque d'explosion nucléaire qui pourrait résulter d'une erreur de calcul ou d'interprétation et à déployer des efforts supplémentaires à cette fin.

La transparence et le dialogue sur les doctrines et postures nucléaires, les dialogues entre responsables militaires, les lignes d'appel d'urgence ou les échanges d'informations ou de données figurent au nombre des mesures que la résolution prévoit à cette fin. Nous proposons de nous appuyer sur ce libellé, qui figure dans la résolution, pour rédiger les documents finals de la prochaine Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les États possesseurs d'armes nucléaires, quelle que soit la taille de leurs arsenaux, doivent prendre de telles mesures. Le fait de disposer de forces nucléaires de moindre importance ne peut servir d'excuse pour ne pas prendre de mesures visant à améliorer la transparence et le dialogue.

En 2017, le Japon a lancé le Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire. En octobre 2019, le Groupe a publié le rapport de sa présidence, riche d'enseignements et de réflexions, qui montrait les nouvelles mesures à prendre pour avancer vers le désarmement nucléaire. Le rapport renferme un certain nombre de propositions qui portent notamment sur la réduction des risques nucléaires. Il y est par exemple indiqué que les États dotés d'armes nucléaires doivent agir pour réduire le risque d'utilisation des armes nucléaires, y compris en garantissant la sécurité et la sûreté de leurs armes nucléaires, de leurs stocks de matières nucléaires de qualité militaire et des infrastructures connexes.

Des discussions intéressantes sur la réduction des risques nucléaires se déroulent également dans le cadre de divers groupes transrégionaux tels que l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire et l'Initiative sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire, auxquels le Japon prend une part active. Certaines de ces discussions ont débouché sur l'adoption de recommandations concrètes. Le Japon continuera à prendre une part active à ces discussions et s'efforcera de contribuer à la réalisation de notre objectif commun qui est de réduire les risques associés aux armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ogasawara et je donne la parole à l'orateur suivant, qui est M. Ji Zhaoyu, Représentant de la Chine.

M. Ji Zhaoyu (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, depuis quelques années, l'environnement stratégique mondial est aux prises avec des difficultés considérables, l'ancienne Administration des États-Unis ayant joué à un jeu à somme nulle en s'agrippant à une mentalité de guerre froide sur des questions telles que la sécurité stratégique et la maîtrise des armements, les rapports entre grandes puissances et le désarmement nucléaire. Elle s'est employée à saper l'équilibre et la stabilité stratégiques du monde, de même que le régime international de désarmement et de maîtrise des armements, raison pour laquelle la communauté internationale a porté une attention accrue à la question de la réduction des risques nucléaires.

La Chine est d'avis que dans le nouvel environnement stratégique international que nous connaissons, la réduction des risques nucléaires est devenue une question d'importance dont le règlement appelle l'attention collective et les efforts conjoints de toutes les parties.

La communauté internationale en général et les grandes puissances en particulier doivent centrer leurs efforts sur les éléments suivants :

Premièrement, les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent nouer un dialogue systématique, approfondi et intense et engager une coopération portant sur toutes les questions liées à la sécurité et à la stabilité stratégiques. La Chine a toujours été désireuse d'entreprendre avec les États dotés d'armes nucléaires des échanges bilatéraux sur les questions liées à la stabilité stratégique et à la maîtrise des armements. Nous devons renoncer complètement à la mentalité de la guerre froide, éviter d'exacerber la compétition entre grandes puissances dans le domaine de la sécurité stratégique et considérer au contraire l'autre non plus comme un adversaire stratégique, mais comme un partenaire dans la coopération en nous attachant ensemble à garantir et renforcer la sécurité stratégique du monde. Les cinq États devraient impérativement réaffirmer qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc pas être menée ».

Deuxièmement, les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent s'efforcer de réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines nationales de sécurité et garder leurs forces nucléaires au niveau minimum requis pour maintenir leur sécurité nationale. L'attitude la plus responsable et la plus modérée est donc de rigueur pour prévenir l'utilisation de ces armes. Plus précisément, cette démarche signifie deux choses : d'abord de s'engager à ne pas être le premier à utiliser d'armes nucléaires en tout temps et en toutes circonstances et à conclure un traité mutuel de non-première utilisation ; ensuite, de promettre sans conditions de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre des États qui n'en détiennent pas ou qui sont situés dans des zones exemptes de ces armes et d'ouvrir sans tarder des négociations sur un instrument juridique international pertinent à la Conférence du désarmement.

Troisièmement, les capacités stratégiques ne doivent pas être développées ou déployées d'une manière qui fragilise la stabilité stratégique. Pour éviter de saper gravement la confiance mutuelle entre grandes puissances et la stabilité stratégique mondiale, une certaine puissance nucléaire doit mettre fin au développement de systèmes mondiaux de défense antimissiles et ne plus chercher à déployer de missiles de portée intermédiaire dans d'autres régions.

Quatrièmement, des mesures pratiques doivent être prises afin de réduire le risque de conflit nucléaire régional. Toutes les parties doivent garder à l'esprit la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité et travailler ensemble à l'apaisement des tensions en Asie du Sud et au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Nous devons aussi nous engager concrètement à utiliser des moyens politiques et diplomatiques afin de contenir les risques de prolifération au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est et démêler efficacement l'écheveau inextricable entre prolifération nucléaire et sécurité régionale. Les préoccupations légitimes et compréhensibles de toutes les parties en matière de sécurité doivent être respectées de sorte que la résolution des problèmes liés à la non-prolifération nucléaire puisse effectivement contribuer au renforcement durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans toutes les régions.

Cinquièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à la pratique des parapluies nucléaires et du partage nucléaire et rapatrier dans leur pays toutes les armes nucléaires qu'ils ont déployées dans d'autres pays.

Sixièmement, les défis posés par les nouvelles avancées scientifiques et techniques appellent une réponse appropriée basée sur la promotion de normes et de règles nouvelles dans des secteurs stratégiques tels que l'espace, l'Internet et l'intelligence artificielle. L'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine militaire entraîne des répercussions profondes et complexes sur la stabilité stratégique du monde et elle doit par conséquent être réglementée.

La Chine s'est toujours scrupuleusement conformée au principe selon lequel elle ne serait pas la première à utiliser les armes nucléaires, en quelques circonstances que ce soit, et elle s'est engagée sans conditions à ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes ou appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons toujours limité notre capacité nucléaire au minimum

nécessaire à la sauvegarde de notre sécurité nationale et n'avons jamais déployé d'armes nucléaires en territoire étranger.

La doctrine de défense nucléaire et la politique nucléaire de la Chine ont toujours joué un rôle positif important dans le maintien de la stabilité stratégique mondiale et la réduction des risques nucléaires. Nous sommes prêts à prendre une part active au dialogue et aux échanges avec toutes les parties et à étudier avec elles les mesures efficaces susceptibles de réduire les risques nucléaires et de renforcer la sécurité stratégique mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine et je donne la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Monsieur le Président, pour commencer, je souhaiterais remercier les intervenants et saluer le travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en particulier, sur le sujet de la réduction des risques. Permettez-moi quelques observations préalables. La réduction des risques nucléaires et stratégiques – nous préférons la terminologie « réduction des risques stratégiques », comme l'a indiqué avant moi cet après-midi le collègue britannique – devrait, de notre point de vue, être rattachée au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, comme mesure essentielle d'accompagnement du désarmement nucléaire. Nous reconnaissons bien la centralité de ce sujet dans le contexte d'un environnement stratégique tendu et volatil, dans un contexte marqué par des progrès technologiques rapides et des défis en matière de maîtrise des armements. Nous reconnaissons également son importance à l'approche de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous espérons qu'elle permettra d'engager des progrès sur la réduction des risques stratégiques. Mon pays salue la décision des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour cinq ans. C'est une mesure importante pour préserver la stabilité stratégique et renforcer la transparence et la confiance.

Dans le cadre du processus mené par les États dotés d'armes nucléaires, connu sous le nom de « processus P5 », actuellement sous coordination française, la France et le Royaume-Uni coordonnent conjointement des travaux sur la réduction des risques stratégiques. L'objectif est de parvenir à une compréhension commune de ce sujet qui pourrait être présentée à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération et d'identifier des mesures concrètes de réduction des risques stratégiques. En effet, le processus P5 a la responsabilité de réduire les risques stratégiques, dans la recherche d'une stabilité stratégique accrue et permettant de progresser vers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous.

La réduction des risques dans le domaine nucléaire consiste fondamentalement à réduire le risque d'un conflit nucléaire qu'aucune des Parties n'a voulu ou prévu. Il s'agit en particulier d'éviter les conflits liés à des erreurs de jugement ou d'interprétation, suite, par exemple, à des actions ambiguës, des exercices militaires, des tirs, qui pourraient générer des malentendus conduisant à une escalade.

En cela, l'objectif de non-prolifération doit également demeurer notre priorité car moins il y aura d'acteurs nucléaires, moins le risque sera élevé. Pour la réduction des risques stratégiques, le renforcement de la confiance et de la transparence entre puissances nucléaires est clef. C'est tout l'objectif du format « P5 ». Le renforcement de la communication, de la transparence et du dialogue sont nécessaires pour prévenir ou réduire les risques d'erreurs de calcul ou de perception ou les risques d'escalade involontaire, et ainsi renforcer la stabilité.

La poursuite des échanges sur les doctrines et politiques nucléaires, tant sur le plan bilatéral qu'au sein du processus P5, est un volet fondamental de ce travail de transparence et de prévisibilité. En sus des accords bilatéraux et des mécanismes de gestion de crise existants, la poursuite du dialogue sur la maîtrise des armements et l'identification de nouveaux outils de prévention et de gestion des crises doivent concentrer nos efforts. Tous les États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, peuvent contribuer utilement à la réduction des risques stratégiques, notamment par les efforts diplomatiques, les cadres de dialogue ou encore la résolution de crises, et nous appelons tous les États à s'engager dans cette voie à l'approche de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'ambassadeur de France pour son intervention et je donne la parole à M. Robbert Jan Gabriëlse, Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'emblée permis de remercier les intervenants pour la richesse de leurs exposés. Les Pays-Bas accueillent avec satisfaction ce débat thématique organisé au titre du point de l'ordre du jour, l'accent étant mis aujourd'hui sur la réduction des risques nucléaires. La question de la réduction des risques nucléaires est hautement prioritaire aux yeux des Pays-Bas. La question de la prévention de l'utilisation intentionnelle ou accidentelle des armes nucléaires est pour notre délégation d'une importance fondamentale et devra constituer un des principaux axes de discussion lors de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est indispensable de promouvoir la confiance mutuelle par le dialogue et le renforcement de la transparence, y compris en ce qui concerne nos politiques et doctrines nucléaires. C'est pourquoi j'engage tous mes collègues à examiner de nouvelles initiatives qui seraient susceptibles de nous aider à avancer sur cette importante question et à réduire les risques liés à l'utilisation éventuelle des armes nucléaires.

Nous accueillons également avec satisfaction toutes les initiatives en cours à l'occasion de l'actuel cycle d'examen, notamment les travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire, de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement et sous l'égide de l'Union européenne.

La Conférence du désarmement pourrait bien être le lieu approprié pour mettre en commun, examiner et étoffer des idées et des initiatives dans le cadre de notre travail de fond. De par sa composition unique, la Conférence nous permet de dialoguer sans exclusive avec tous les États détenteurs d'armes nucléaires. De plus, les discussions menées en 2018 dans le cadre de l'organe subsidiaire 2 sur la question de la réduction des risques nucléaires a démontré que les États étaient réellement désireux de poursuivre le travail sur la question. C'est pourquoi la Conférence du désarmement doit se demander comment elle peut contribuer concrètement à réduire les risques nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas et je passe à l'orateur suivant, le Représentant du Pakistan, M. Muhammad Omar.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous remercions les intervenants pour leur contribution et nous saluons l'appui du secrétariat dans l'organisation de cette séance.

Puisque notre débat thématique d'aujourd'hui est consacré au point 2 de l'ordre du jour de la Conférence, c'est-à-dire la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, ma délégation saisit cette occasion pour s'attarder sur le calendrier et le contenu du point 2 et montrer comment et pour quelle raison ce point a toujours sa place dans l'ordre du jour de cette Conférence. J'aimerais également évoquer les tentatives menées par certains pour y inclure artificiellement des questions périphériques et détourner ainsi cette instance des questions centrales dont elle était saisie pour la négociation.

En février 1984, alors qu'elle venait d'être renommée Conférence du désarmement, cette instance a notamment scindé le point 2 de son ordre du jour de l'époque, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ; Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées ». Cette séparation faite en 1984 a créé ce qui était alors le nouveau point 3. Elle résultait d'une volonté de déjouer dans l'urgence la menace d'une guerre nucléaire au sein du cadre stratégique de l'époque. Peut-être espérait-on que des progrès seraient réalisés sur certains éléments de l'ordre du jour au sens large en ce qui concerne le désarmement nucléaire, comme la prévention de la guerre nucléaire. À l'époque comme aujourd'hui, les progrès qui rapprochaient la Conférence du désarmement de sa finalité étaient entravés par un groupe d'États désormais habituel.

J'appelle l'attention sur l'étude approfondie réalisée en 1991 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et intitulée « Nuclear Issues on the Agenda of the Conference on Disarmament », dans lequel on pouvait lire que le point 3 découlait d'un débat sur la licéité de la possession ou de l'utilisation d'armes nucléaires et sur

la manière dont il fallait maîtriser, réduire ou éliminer ces armes afin de prévenir la guerre nucléaire, mais que la délimitation entre les points 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement restait floue. L'étude indiquait également que les questions du même ordre étaient fréquemment examinées au titre des deux points de l'ordre du jour et qu'il avait par conséquent été proposé de fusionner à nouveaux les deux points en un seul.

En 1984, la Conférence du désarmement a également créé un Comité spécial qui, comme l'indique le document CD/515, a soumis une proposition concentrée sur un seul paragraphe concernant le point 3 de l'ordre du jour : « La Conférence prie le Comité spécial, à titre de première activité, d'examiner toutes les propositions ayant trait au point 3 de l'ordre du jour, y compris celles relatives à des mesures pratiques appropriées ayant pour objet de prévenir une guerre nucléaire. Le Comité spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et il fera rapport sur ses travaux à la Conférence du désarmement avant la fin de la session de 1984 de celle-ci. »

Même ce projet de mandat, pourtant anodin d'apparence, a été bloqué par un groupe d'États membres d'une alliance militaire. Selon eux, comme le décrit le rapport CD/540 de la Conférence du désarmement de la même année, « le libellé même de ce point de l'ordre du jour signifiait clairement que la prévention de la guerre nucléaire ne saurait être dissociée de la prévention de la guerre en général, y compris la guerre classique. Ce qui était en jeu, à leur avis, c'était la question de savoir comment préserver la paix et la sécurité internationales à l'ère nucléaire. L'opinion a été exprimée qu'il était donc particulièrement nécessaire de réfléchir sur les concepts de la sécurité et d'élaborer le concept de la sécurité coopérative en tant qu'objectif essentiel de notre époque. »

En réalité, certains États étaient d'avis qu'il serait approprié d'élaborer le point de l'ordre du jour de sorte à y inclure une évaluation des risques d'un conflit armé en général et d'une guerre nucléaire en particulier, et l'interdiction, énoncée dans la Charte des Nations Unies, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, pour obliger tous les États à observer une politique de retenue, à mettre en place une doctrine militaire, des garanties de sécurité et des arrangements de sécurité régionales, et à promouvoir l'importance de l'équilibre militaire, une stabilité et une sécurité non diminuée pour tous les États et l'efficacité de mesures visant à mettre fin à la mise au point, à la mise à l'essai et au déploiement de certaines catégories d'armes.

Au cours des années, d'autres États ont également fait valoir que ce point de l'ordre du jour devait être interprété à l'aune d'impératifs consistant, notamment, à exclure l'emploi de la force, éviter toute attaque par surprise ou l'emploi accidentel ou non autorisé des armes nucléaires ou encore leur propagation vers d'autres environnements tels que l'espace extra-atmosphérique, réduire le niveau des armements, régler pacifiquement les différends et élaborer un traité général sur la prévention de la guerre.

Pourtant, ce point n'a pas connu le moindre progrès, pas plus que l'organe qui lui a donné le jour. En réalité, la régression est même indéniable et elle est en grande partie imputable aux efforts conjugués déployés par un petit nombre d'États pour réduire ce point de l'ordre du jour à des mesures qui ne leur coûteraient rien et à une quête illusoire qui nous écarteraient de nos objectifs généraux que sont le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire. Il est également certain que des États dotés d'importants moyens militaires ont fait le choix de mettre de côté les aspects fondamentaux de ce point de l'ordre du jour afin d'échapper à la vigilance lorsqu'ils ne s'acquittent pas de leurs obligations juridiques.

Comme nous pouvons le constater, la notion de prévention de la guerre nucléaire s'inscrit dans deux perspectives liées entre elles. La première est celle du désarmement nucléaire comme moyen de parvenir à l'objectif, plus large, de prévenir la guerre nucléaire. La semaine dernière, ma délégation s'est longuement penchée sur l'importance du désarmement nucléaire. La seconde perspective vise à instaurer des mesures pour prévenir la guerre nucléaire en attendant l'élimination des armes nucléaires. Cela me mène à la question de savoir comment et pourquoi ce point est pertinent, non seulement pour les travaux de cette Conférence, mais encore pour l'objectif de la prévention de la guerre nucléaire.

Ma délégation, avec d'autres, ont précédemment appelé l'attention sur la montée des tensions géopolitiques, les asymétries stratégiques grandissantes, la quête d'une sécurité absolue et la volonté de domination de certains États puissants, l'augmentation des dépenses militaires mondiales, qui ont dépassé les niveaux atteints durant la Guerre froide, et l'essor des programmes de modernisation de l'armement conventionnel et non conventionnel. Dans le même temps, l'accélération de la militarisation et l'intégration et la mise en application de l'intelligence artificielle, des technologies spatiales et des cybertechnologies accentuent les risques, encouragent la course aux armements et exacerbent les antagonismes entre les grandes puissances. S'additionnant les uns aux autres, ces facteurs exacerbent les risques et font que la guerre nucléaire n'est aujourd'hui plus de la science-fiction, mais un avenir possible et crédible. Ces évolutions montrent combien il est urgent que nous nous saisissions de ce point de l'ordre du jour avec le sérieux et la concentration qu'il mérite, car elles compromettent la possibilité de prévenir la guerre nucléaire, particulièrement lorsqu'il existe des asymétries entre les capacités conventionnelles et entre les capacités nucléaires.

Face à ce constat, tout effort visant à prévenir la guerre nucléaire impose une analyse des conditions réelles qui caractérisent la sécurité mondiale et régionale. L'environnement géopolitique qui façonne la vision stratégique des États et le règlement des conflits doivent occuper une place prépondérante dans ce débat.

Il est important de rappeler que les armes nucléaires ne provoquent pas les conflits. S'il se peut, de façon exceptionnelle, que la quête d'armes nucléaires par un État soit motivée principalement par des considérations de statut et de puissance, dans la plupart des cas, les États ont été contraints de recourir à la dissuasion nucléaire en raison de menaces vitales pour leur sécurité, de conflits persistants et d'une asymétrie entre puissances.

Permettez-moi maintenant de parler de ce que doit faire cette Conférence pour éviter les risques de guerre nucléaire.

Premièrement, il est fondamental qu'aujourd'hui, ce point de l'ordre du jour soit envisagé conformément à l'intention véritable qu'il traduit. Les propositions fondées sur des positions nationales érigées pour le reléguer au rang des préoccupations secondaires et le limiter à des mesures de non-prolifération doivent être abandonnées.

Deuxièmement, il faut se concentrer à nouveau sur les fondamentaux lors des délibérations de la Conférence, c'est-à-dire les préoccupations en termes de sécurité et la perception des menaces, y compris les menaces militaires traditionnelles (nucléaires ou non) et les menaces non militaires, ainsi que traiter les questions des asymétries régionales et l'accumulation d'armes déstabilisatrices, à la fois dans les domaines stratégique et conventionnel.

Troisièmement, la Conférence doit à nouveau promouvoir une application effective et universelle du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales afin de réduire le risque de guerre, en particulier de guerre nucléaire.

Quatrièmement, la Conférence doit encourager l'adhésion au principe de règlement pacifique des différends, de résolution des conflits et de traitement des foyers de tension persistants afin d'éviter les situations susceptibles d'évoluer vers une dangereuse dégradation des relations entre les États.

Cinquièmement, la Conférence doit examiner la nature des doctrines de sécurité, tant offensives que défensives, et leur rôle dans la stabilité stratégique. Les États doivent s'abstenir d'adopter des doctrines et des concepts qui mettraient à mal la paix internationale, conduiraient à une détérioration de la situation internationale ou à une intensification de la course à l'armement et porteraient préjudice à la coopération internationale ô combien nécessaire dans le domaine du désarmement. Les doctrines militaires qui prévoient un emploi préventif de la force ou des armes nucléaires, un recours aux attaques par surprise à l'encontre d'autres États ou une guerre conventionnelle limitée sous parapluie nucléaire doivent être abandonnées.

Enfin, la Conférence doit s'intéresser au rôle des acteurs extrarégionaux, à leurs objectifs géopolitiques et à leur influence sur la stabilité stratégique mondiale et régionale.

Bien que les mesures de réduction des risques et les mesures de confiance et de transparence, dont nous reconnaissons la valeur, soient positivement corrélées à la paix et à la sécurité, elles ne doivent ni servir d'excuse pour manquer aux obligations juridiques ni faire office d'écran de fumée pour retarder le commencement des négociations sur le désarmement nucléaire. L'élimination totale de la possibilité de la guerre nucléaire va de pair avec le désarmement nucléaire, lequel, malgré les engagements pris, n'a pas connu de progrès sur le plan multilatéral.

Tant que ce stade ne sera pas atteint, il sera primordial de traiter ce point de l'ordre du jour sur les bases que je viens de présenter. Si nous nous appuyons sur ces fondamentaux, nous pourrions peut-être commencer à avancer dans une direction susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de progresser sans relâche sur la base d'un calendrier précis et d'une manière universelle, vérifiable et non-discriminatoire vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration et j'invite maintenant le prochain orateur, le Représentant de la Norvège, M. Christian Rydning, à prendre la parole.

M. Rydning (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre accession à la fonction de Président de la Conférence du désarmement et je vous remercie de tout le travail que vous avez accompli pour permettre à la Conférence de mener un travail de fond malgré l'absence de programme de travail. Je tiens aussi à remercier les intervenants, M. Wan et M^{me} Mackby, pour leurs excellents exposés. Ils ont fait des constats glaçants et il ne fait aucun doute que la question de la réduction des risques est, en tant qu'étape vers le désarmement nucléaire, un sujet de prime importance en soi.

Le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, et il contribue grandement à la sécurité mondiale depuis plus de cinquante ans. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération représente une bonne occasion de réaffirmer nos engagements. Il est crucial de poursuivre nos efforts visant l'exécution des engagements pris lors des conférences d'examen précédentes.

Nous souhaitons que la vitalité du Traité soit réaffirmée, ses contributions fondamentales à la sécurité mondiale saluées et sa pertinence actuelle soulignée. Mais c'est le moins que l'on puisse faire. Nous devons également regarder vers l'avenir avec ambition, trouver des mesures concrètes permettant de progresser vers le désarmement nucléaire et travailler avec acharnement pour parvenir à un consensus les concernant. Un riche débat sur la vérification du désarmement nucléaire s'est tenu lors de cette session de la Conférence et des deux précédentes, et la Norvège considère que la Conférence d'examen peut et doit tirer avantage de tout le travail de qualité effectué ces dernières années.

En ce qui concerne le sujet à l'étude aujourd'hui, à savoir la réduction des risques, le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010 souligne le besoin d'aller plus loin pour éviter le risque de recours aux armes nucléaires. La Norvège a appuyé la résolution 75/72 de l'Assemblée générale sur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, et nous aimerions que, dans le cadre de la Conférence d'examen, le discours sur la réduction des risques soit orienté vers l'action.

En tant que membre de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, nous promouvons le document de travail sur la réduction des risques présenté ce matin par notre collègue suisse. Il constitue une feuille de route claire et cohérente sur les moyens de faire avancer les travaux multilatéraux sur la réduction des risques, aussi bien dans le cadre du Traité sur la non-prolifération que dans celui de l'instance multilatérale qu'est la Conférence du désarmement. Je tiens à remercier et féliciter la Suisse pour la rédaction de ce document concis, lucide et des plus convaincants, que nous encourageons tous les États à appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Norvège pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la République de Corée, M^{me} Choi Soonhee.

M^{me} Choi Soonhee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans les efforts que vous déployez pour faire avancer nos travaux. Je souhaite par

ailleurs remercier M. Wilfred Wan et M^{me} Jenifer Mackby pour leurs exposés instructifs de ce matin.

Je crois que le débat thématique d'aujourd'hui sur le point 2 de l'ordre du jour, l'accent étant mis sur la réduction des risques nucléaires, nous donne une occasion précieuse de mieux cerner le rôle de la réduction des risques dans le processus visant au désarmement nucléaire. Une fois de plus, nous saluons et soutenons l'initiative du Président d'organiser ce débat, qui, selon nous, contribuera à renforcer la pertinence de la Conférence dans le climat international actuel en matière de sécurité.

La République de Corée, qui défend ardemment le régime institué par le Traité sur la non-prolifération et respecte pleinement les dispositions de cet instrument, réaffirme son attachement à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'humanité tout entière aspire à un tel monde, mais le contexte actuel est marqué par une détérioration de la sécurité internationale, face à laquelle de nombreux États non dotés d'armes nucléaires remettent de plus en plus en question la volonté d'agir et la sincérité des États dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation estime que, pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, une des tâches les plus pressantes serait la résorption du déficit de confiance entre États, en particulier entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes.

Étant donné les circonstances, la communauté internationale s'accorde largement sur l'importance de la réduction du risque d'emploi des armes nucléaires à la suite d'une erreur de calcul ou d'un malentendu. La République de Corée participe activement aux efforts internationaux à cet égard.

L'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire a, entre autres choses, défini des mesures concrètes en faveur de la réduction des risques nucléaires comme l'ont mentionné plusieurs des intervenants précédents. À ce propos, la République de Corée accueille avec intérêt le document de travail intitulé « A Nuclear Risk Reduction Package » (Propositions pour la réduction des risques nucléaires) soumis par notre collègue suisse et présenté ce matin par l'Ambassadeur de Suisse dans le cadre de l'Initiative de Stockholm, à laquelle participe également mon pays. Nous estimons aussi que l'Initiative sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire joue à ce sujet un rôle d'importance en cela qu'elle dispose d'un sous-groupe dédié à la réduction des risques nucléaires, et surtout que ses exercices impliquent à la fois des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires.

La République de Corée est également d'avis que l'amélioration de la communication entre les cinq États dotés d'armes nucléaires est un autre élément d'importance capitale pour réduire les risques de recours aux armes nucléaires. Nous espérons que les discussions engagées par ces États afin d'assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération déboucheront sur de nouvelles mesures pratiques qui seront appliquées. Nous espérons aussi que les avancées réalisées par les cinq États dotés d'armes nucléaires seront, en temps voulu, communiquées aux autres États afin de contribuer à instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes.

Enfin et surtout, ma délégation espère que le document final de la dixième Conférence d'examen qui se tiendra prochainement rendra justice à l'importance et au rôle de la réduction des risques nucléaires et comportera des mesures pratiques à exécuter en vue de la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République de Corée et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Pankaj Sharma, Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Inde a toujours abordé la question de la réduction des risques nucléaires dans un contexte mondial et a toujours soutenu que les questions mondiales comme celles du désarmement nucléaire et de la réduction des risques nucléaires ne peuvent pas, contrairement à ce que certains prétendent, être traitées dans un contexte régional.

Comme il a été rappelé lors de la séance plénière précédente, chaque année depuis 1998, l'Inde soumet à l'Assemblée générale une résolution sur la réduction du danger nucléaire qui bénéficie de l'appui de l'immense majorité des États Membres. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande, entre autres, que les doctrines nucléaires soient réexaminées et, dans ce contexte, que des mesures d'urgence soient prises immédiatement pour réduire le risque d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, telles que la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. Elle appelle les États Membres à prendre les mesures propres à empêcher la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects et à favoriser le désarmement nucléaire, l'objectif étant l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Dans le même esprit, je souhaite une fois de plus faire référence au document de travail sur le désarmement nucléaire présenté par l'Inde à la Conférence en 2007 et publié sous la cote CD/1816. Ce document comprend plusieurs mesures importantes que les États concernés n'ont pas encore prises.

L'Inde est prête à jouer son rôle et attend des autres États qu'ils en fassent de même, afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, qui constitue l'unique moyen d'assurer l'absence de risque nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde pour sa déclaration. Il était le dernier sur ma liste d'orateurs pour notre séance d'aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas. Avant de conclure ce débat thématique, j'aimerais donner à nos intervenants l'occasion de répondre à certaines déclarations et de formuler des observations s'ils le souhaitent. Je vais tout d'abord donner la parole à M. Wan.

M. Wan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis encouragé de constater les niveaux d'engagement, d'intérêt et d'appui vis-à-vis de la question de la réduction des risques nucléaires. Je voudrais faire une très rapide observation sur le lien entre la réduction des risques et le désarmement nucléaire étant donné que des préoccupations ont été exprimées à ce sujet. Je tiens à souligner que la réduction des risques ne saurait se substituer au désarmement nucléaire puisque le risque que des armes nucléaires soient employées existera tant que les armes nucléaires existeront. Toutefois, la réduction des risques peut contribuer à relancer les efforts de maîtrise des armements et de désarmement, notamment en recentrant l'attention sur les obligations et les engagements actuels en matière de désarmement.

En outre, les dispositions concrètes destinées à prévenir l'emploi d'armes nucléaires afin de réduire le rôle et l'importance de celles-ci dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité vont certainement de pair avec la réduction des stocks d'armes et le désarmement nucléaire.

Nous poursuivons nos travaux sur ces thèmes à l'Institut. N'hésitez pas à nous contacter : nous serons ravis de discuter avec vous. Je vous remercie encore de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui devant vous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wan pour ses observations, et je donne la parole à M^{me} Mackby pour lui permettre de nous faire part d'observations ou de conclusions éventuelles.

M^{me} Mackby (Federation of American Scientists) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier toutes les délégations pour leurs aimables commentaires au sujet de nos exposés. J'ai remarqué que plusieurs délégations ont soulevé la question des répercussions sur la stabilité stratégique des technologies de pointe dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. J'espère que ces discussions se poursuivront au sein de la Conférence du désarmement et, bien entendu, que la Conférence adoptera un programme de travail prochainement.

La Federation of American Scientists se consacre à ces questions depuis de nombreuses années, j'espère donc que nous continuerons de collaborer avec vous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mackby pour ses observations et nos intervenants, à nouveau, pour leur participation et leurs contributions particulièrement étayées et enrichissantes. Merci beaucoup aussi à toutes les délégations qui ont participé au débat. Je pense que les discussions d'aujourd'hui ont été très importantes et constructives. J'ai hâte de poursuivre ce débat au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Chers collègues, la prochaine séance plénière aura lieu le 20 mai à 10 heures. Nous poursuivrons à cette occasion notre débat sur le point 2 de l'ordre du jour.

La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 55.